

Modifications aux municipalités du Québec

Février 2020

Avis de révision – 19 mai 2020 >

Le présent bulletin mensuel recense l'ensemble des modifications apportées aux municipalités et aux divisions territoriales du Québec contenues dans le système du code géographique. Ce système rassemble une multitude de découpages territoriaux portant chacun un code géographique unique, ce qui permet de compiler de l'information statistique pour un niveau géographique donné et de diviser ou d'agréger cette information selon différents niveaux géographiques inférieurs ou supérieurs à celui-ci. L'information comprise dans le système est accessible sur le site Web du Répertoire des divisions territoriales.

Les modifications apportées aux territoires peuvent être :

- une constitution (création d'un territoire à partir de parties de territoires existantes) ;
- une érection (fusion de deux territoires ou plus) ;
- un démembrement (division du territoire existant en deux ou en plusieurs composants) ;
- une annexion totale ou partielle (transfert complet ou fragmentaire d'un territoire vers un autre territoire) ;
- un changement de nom.

Pour les municipalités, s'ajoutent les modifications suivantes :

- un changement de statut ;
- un changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté.

Le bulletin du mois de février 2020 comporte deux modifications aux municipalités.

Statuts municipaux

C	Cité	VN	Municipalité de village nordique
V	Ville	R	Réserve indienne
CT	Municipalité de canton	EI	Établissement amérindien
CU	Municipalité de cantons unis	TC	Terres réservées aux Cris
P	Municipalité de paroisse	TK	Terres réservées aux Naskapis
M	Municipalité	TI	Terres de la catégorie I pour les Inuits
VL	Municipalité de village	NO	Territoire non organisé
VC	Municipalité de village cri	G	Territoire non organisé géographique (non officiel)
VK	Municipalité de village naskapi		

Types de modifications aux municipalités

0	Démembrement d'un territoire	6	Constitution en municipalité
1	Changement de nom	7	Érection à partir d'un regroupement de municipalités
2	Changement de statut municipal	8	Annexion partielle
3	Changement de nom et de statut municipal	9	Changement d'appartenance à une municipalité régionale de comté
5	Annexion totale		

Sources des cartes réalisées par l'Institut de la statistique du Québec

Découpage administratif (municipalités) de février 2020 :

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Système sur les découpages administratifs (modifié par l'Institut).

Réseau routier de janvier 2020 : Adresses Québec.

Limites de lots : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, cadastre du Québec, 1 février 2020.

Hydrographie : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ).

Projection cartographique : Albers conique équivalente pour le Québec.

Remarque : Les limites cartographiques sont présentées à titre indicatif uniquement.

Abréviations

GOQ : Gazette officielle du Québec

L.Q. : Lois du Québec

Modifications aux municipalités

Tableau

Modifications aux municipalités du Québec, février 2020

[Voir l'avis de révision >](#)

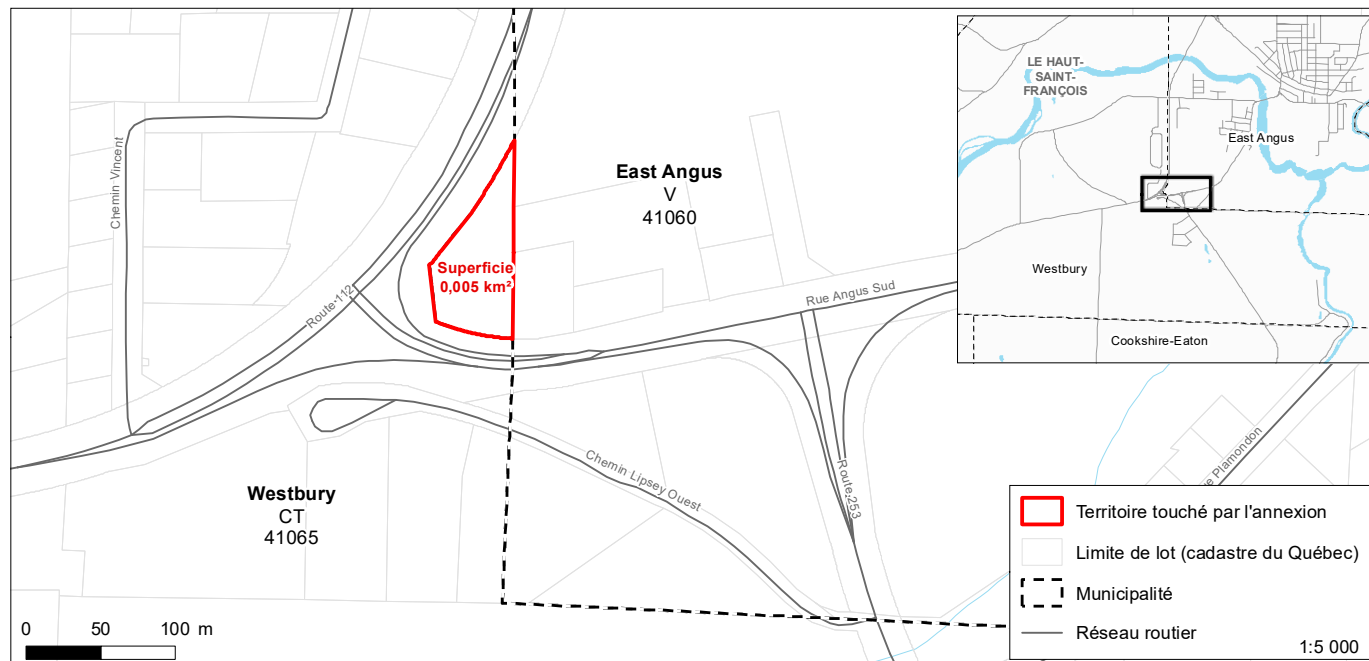
Situation antérieure	Modification		Nouvelle situation	Source
Nom, statut municipal (code géographique)	Date	Type	Nom, statut municipal (code géographique)	
Saint-Roch-des-Aulnaies, P (17065)	2019-12-16	2 ¹	Saint-Roch-des-Aulnaies, M (17065)	GOQ, partie 1, n° 1 de 2020, p. 10
Westbury, CT (41065)	2020-02-08	8 ²	East Angus, V (41060)	GOQ, partie 1, n° 6 de 2020, p. 147
TNO aquatique de la MRC géographique de Sherbrooke, G (43990)	2020-02-21	5	TNO aquatique de la MRC du Val-Saint-François, G (42990)	Sans objet (non officielle)

1. Cette modification aurait dû apparaître dans le bulletin de janvier 2020.
2. Le territoire touché par l'annexion partielle, faisant partie de l'entité mentionnée dans la colonne « Situation antérieure », est rattaché à l'entité mentionnée dans la colonne « Nouvelle situation ». Le territoire touché par la modification est cartographié en annexe.

Annexe cartographique

Carte

Nouvelle situation d'East Angus (41060) à la suite de l'annexion partielle du 8 février 2020



Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). « Février 2020 », *Modifications aux municipalités du Québec*, [En ligne], L'Institut, p. 1-5. www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/divisions-territoriales/bulletins/modifications-municipalites-fev20.pdf.

Ce bulletin est réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :
Maxime Keith

Direction de la diffusion et des communications :
Josée Auclair

Avec la collaboration de :
Sarah Bélanger, révision linguistique
Marie-Eve Cantin, mise en page

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : maxime.keith@stat.gouv.qc.ca

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2020
ISSN 1715-6408 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 1989

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Avis de révision

Modifications aux municipalités du Québec, février 2020

Document révisé le 19 mai 2020.

1. À la page 3, remplacer le tableau par celui-ci :

Tableau

Modifications aux municipalités du Québec, février 2020

Situation antérieure	Modification		Nouvelle situation	Source
Nom, statut municipal (code géographique)	Date	Type	Nom, statut municipal (code géographique)	
Saint-Roch-des-Aulnaies, P (17065)	2020-01-04	2 ¹	Saint-Roch-des-Aulnaies, M (17065)	GOQ, partie 1, n° 1 de 2020, p. 10
Westbury, CT (41065)	2020-02-08	8 ²	East Angus, V (41060)	GOQ, partie 1, n° 6 de 2020, p. 147
TNO aquatique de la MRC géographique de Sherbrooke, G (43990)	2020-02-21	5	TNO aquatique de la MRC du Val-Saint-François, G (42990)	Sans objet (non officielle)

1. Cette modification aurait dû apparaître dans le bulletin de janvier 2020.
2. Le territoire touché par l'annexion partielle, faisant partie de l'entité mentionnée dans la colonne « Situation antérieure », est rattaché à l'entité mentionnée dans la colonne « Nouvelle situation ». Le territoire touché par la modification est cartographié en annexe.